

## **Congés : le Belge, adepte du pont... avec quel impact sur les entreprises?**

Faire le pont pour avoir un week-end prolongé, les Belges apprécient. En 2023, deux des trois principaux jours de congé pris par les Belges ont permis de prolonger un férié. Mais comment les employeurs gèrent-ils la situation ? Témoignages.

L'Avenir, Caroline Fixelles, 16/01/2024

D'après SD Worx, prestataire de services RH, les trois principaux jours de congé pris en 2023 par les Belges sont le lundi 14 août - où plus d'un travailleur sur trois a pris congé -, le vendredi 19 mai et le vendredi 22 décembre.

Les deux premiers jours leur ont permis de faire le pont avec le 15 août d'une part et le jour de l'Ascension (18 mai) d'autre part, et profiter ainsi d'un long week-end.

Les Belges, grands amateurs des congés bien placés ?

La presse publiait récemment la liste des congés pour cette année 2024 et les trucs et astuces pour les " optimiser ".

"Qui ne regarde pas en début d'année où il est plus intéressant de poser ses congés, par rapport aux fériés ? Cela fait partie du jeu", reconnaît Andy Prevo, responsable communication de l'Union des classes moyennes (UCM). "Beaucoup de travailleurs n'ont que quatre semaines de congé légales, ce qui n'est pas énorme quand on a des enfants... Cela pousse à tenter de les maximiser", reconnaît Valérie t'Serstevens, legal HR Consultant chez SD Worx.

### **Chacun sa formule**

Mais si tous les travailleurs visent la même fenêtre de tir, cela peut-il impacter les entreprises et leur productivité ?

"Cela peut effectivement avoir un impact si tous les travailleurs demandent leurs congés en même temps mais les employeurs peuvent s'organiser et refuser des congés", rappelle Valérie t'Serstevens.

Sur le terrain, chaque entreprise a sa formule. Du "premier arrivé, premier servi" à la fixation de délais pour rentrer ses demandes de congé, "le but est que cela ait le moins d'effet possible sur la continuité de l'activité", dit la spécialiste.

"Chaque employeur peut modifier son règlement de travail. Il peut y inscrire par exemple que les années impaires, ce sont ces personnes-là qui peuvent prendre l'Ascension, et les années paires, ce sont les autres qui feront le pont", ajoute Nathalie Florent, conseillère juridique chez Acerta, autre prestataire de services RH.

## **"Tous les ponts sont posés fin janvier"**

Pol Thomas est directeur opérationnel des Laboratoires Olivier où travaillent 180 personnes. Il observe, au sein du personnel, cette tendance à optimiser les jours de congé : "Pour certains, tous les ponts sont déjà posés fin janvier. On le voit davantage auprès des temps partiels. En 4/5e, ils ont déjà un jour OFF, et pour peu qu'un férié soit bien placé, il ne suffit que d'un jour pour avoir une semaine de congé."

Même si l'activité diminue durant les périodes de ponts - les médecins font aussi généralement le pont et envoient moins de prélèvements - l'entreprise doit continuer à tourner, assure Pol Thomas: "Hier, nous avons fait 3 400 prélèvements. On ne peut pas se permettre d'avoir du retard !"

Les membres du personnel doivent alors s'arranger entre eux. "Nous avons 11 secrétaires sur Fernelmont. Elles savent que même durant les ponts, elles doivent être minimum 7. Si ça ne va pas, on joue les arbitres."

Un jeu d'équilibriste, selon Pol Thomas. "Et faire la promotion des astuces pour optimiser ses jours de congé en 2024 n'aide pas les entreprises, estime le directeur opérationnel. Je sais que des hôpitaux, des laboratoires doivent parfois arrêter l'activité durant ces périodes. Il y a une pénurie de techniciens de laboratoire, cela joue aussi."

Pol Thomas insiste enfin sur l'importance de travailleurs polyvalents. "Chez nous, on les forme, pour que ceux qui font de l'hémato puissent aussi faire de la bactério, etc. Comme ça en cas de trou dans un service, ils peuvent aller prêter main-forte..."

## **"Il y a moins de clients"**

Aux garages Steveny, "le service à la clientèle ne s'arrête pas durant un pont, explique Pascal Rouard, responsable communication des 30 concessions où travaillent 450 personnes. Nous avons des règles implicites pour les congés: priorité aux parents durant les congés scolaires, à l'ancienneté. On fait aussi des tournantes."

Et si le personnel est moins présent lors des périodes de ponts, "cela compense avec le fait qu'il y ait moins de clients. Ce n'est pas lors d'un week-end prolongé, où vous en profitez pour partir, que vous allez déposer votre voiture au concessionnaire... Cela s'autorégule."

Pascal Rouard note que tous les départements ne sont pas concernés par cette problématique : "Si les ressources humaines veulent faire le pont, ce n'est pas dramatique. Cela pose plus de soucis pour l'atelier".

## **Des congés imposés**

Dans l'entreprise de fabrication d'emballages et sacs en papier Papier Hova à Mouscron, les congés sont imposés par l'employeur. "Cela nous arrive de faire le pont", raconte une employée. Des vacances collectives qui ont l'avantage d'être annoncées aux clients.

Chez Cepy Electronics à Assesse, spécialisée dans la production de cartes électroniques, trois semaines de congé sont également fixées par an. "Cette année, on récupère le 21 juillet le 10 mai, pour faire le pont avec l'Ascension, dit une employée. On planifie pour avoir le moins d'impact sur les commandes. Être bloqué plus de deux semaines est impossible."

La quinzaine d'employés ont 5 jours à poser librement: " Un sur dix les pose pour faire un pont. La majorité prend plutôt un lundi ou un vendredi pour avoir un long week-end."

### **"Les ponts, on les prend"**

À la carrosserie AZ Partners à Bastogne, le patron Pierre Adam ne tente pas d'éviter les ponts, il les donne tous à ses travailleurs.

Il checke son agenda: "Cette année, le 1er mai tombe un mercredi, à mon avis on fermera le jeudi et le vendredi. On fera d'office l'Ascension. Et le 21 juillet qui tombe un dimanche, on le récupérera le 16 août pour faire le pont avec le 15. Cela fait de longs week-ends, à la fois pour moi mais aussi pour les travailleurs. Personne ne s'est jamais plaint, sourit le gérant. C'est du win-win. Au retour, ils savent qu'ils doivent être frais et dispos. Si je ne fais pas ça, je me retrouve le 1er décembre avec des gens qui doivent encore prendre leurs congés et c'est la misère ! Et puis, ce n'est pas toujours facile d'ouvrir pour un jour. Enfin, pour les clients, nous avons des voitures de remplacement, etc."

Si la gestion des ponts par les entreprises ne fait pas l'objet d'une attention particulière de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), elle s'inquiète par contre davantage à propos de l'idée, amenée par le fédéral, d'un 11e jour férié à ajouter au calendrier...

### **Que dit la loi ?**

Si les entreprises peuvent fixer leurs propres règles par rapport à la prise de congés de leurs travailleurs, quelques directives communes existent néanmoins dans la loi:

- les vacances sont prises d'un commun accord entre l'employé et l'employeur ;
- tous les jours de congé doivent être pris avant le 31 décembre ;
- les travailleurs avec des enfants en âge d'aller à l'école sont prioritaires pour les congés pris durant les vacances scolaires ;
- l'employeur doit garantir deux semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre
- dans tous les cas, une semaine ininterrompue doit être garantie ;
- en principe, il n'est pas possible de prendre des demi-jours de congé.

À noter également que si un jour férié tombe durant le week-end, il doit être remplacé par un autre jour. "Nous conseillons à l'entreprise de le fixer elle-même, notamment pour une question d'organisation, indique Nathalie Florent, conseillère

juridique chez Acerta. Si rien n'est inscrit dans le règlement de travail, ce sera automatiquement le jour suivant. Mais la plupart du temps, les employeurs laissent libre choix aux travailleurs. Or, ce cas de figure n'est pas prévu dans la loi..."

### **Les ponts, jackpot pour l'horeca ?**

La fréquentation de l'horeca lors de ponts se fait au détriment d'autres moments de l'année.

On penserait volontiers que les périodes de ponts et de fériés sont vecteurs d'activités pour l'horeca. Et pourtant...

**"Ces congés "augmentés" ne font pas augmenter dans la même proportion le chiffre d'affaires du secteur, pointe Luc Marchal, président d'horeca Wallonie. Les gens répartissent plutôt leurs dépenses sur l'année, notamment en raison de la crise du pouvoir d'achat. On assiste à une dispersion de la fréquentation sur l'année."**

**Luc Marchal le reconnaît toutefois : "Lors du pont du 1er Mai ou de l'Ascension, on aura plus de monde, surtout dans les zones touristiques (la mer, l'Ardenne, etc.). Mais ce sera au détriment d'un autre moment dans l'année."**

Si restaurants et hôtels cochent ces périodes dans leur calendrier, encore faut-il pouvoir trouver du personnel. **"Si beaucoup d'entreprises de l'horeca font appel à de la main-d'œuvre étudiante pour faire face aux week-ends plus actifs, les universités, elles, ne font pas le pont..."**, remarque Luc Marchal. À noter également que les jours fériés doivent être récupérés par les travailleurs de l'horeca. **"On constate d'ailleurs que de plus en plus d'établissements ferment leurs portes lors du Nouvel An..."**

### **Un travailleur sur trois peut encore demander un congé le jour même (chiffres)**

Selon une enquête SD Worx menée en 2023 auprès de 4 833 employeurs et 16 011 employés dans 16 pays européens, dans les entreprises belges, un employé sur trois (34%) peut demander ses congés le jour même.

Deux tiers (67%) des répondants belges peuvent demander des congés dans un délai d'une semaine ou moins: c'est mieux que la moyenne européenne (55%).

Pour 5% des travailleurs belges, les congés sont demandés une à deux semaines à l'avance.

"Il y a des entreprises où il n'y a pas de règles du tout concernant les congés, pointe Valérie t'Serstevens (SD Worx). Vous les demandez et c'est oui ou c'est non. C'est ce qui explique cette liberté dont jouissent certains travailleurs par rapport à la demande de congés."

### **Lundi et vendredi, les plus demandés**

Sur la base d'une analyse de près de 100 000 employés et ouvriers de PME utilisant l'outil SD Worx HR Selfservice, le prestataire de services RH déclare par ailleurs que "c'est entre Noël et le Nouvel An que les Belges ont pris le plus de vacances : en moyenne, un Belge sur deux était en vacances à ce moment-là". Les lundis et vendredis sont les jours de congé les plus demandés : "L'extension du week-end reste populaire et certainement le fait de passer en mode week-end plus tôt, dès le vendredi."

36% des employés belges préfèrent poser des jours de congé par-ci par-là ou des week-ends prolongés à des vacances plus longues, ressortait-il d'une étude SD Worx parue en 2022.